



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 18 DECEMBRE 2018 A 18H30**  
établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	24
Procurations	:	05
Excusés	:	04

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

- Mme HOUDIN, Adjointe au Maire, a donné procuration au Maire,
- Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,
- Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,
- M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,
- Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,
- M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,
- Mme THIES, Conseillère Municipale, excusée,
- Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,
- M. MARICHY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme PELLENZ, Conseillère Municipale.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

- 1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 2 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 26 novembre 2018 ;
- 3 ⇒ entend le compte-rendu d'une décision du Maire des services techniques :
  - Décision en date du 26 novembre 2018 d'insérer dans le marché n° 14/18 de fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle – lot n° 1 Vêtements de travail, conclu avec la société PROTECT'HOMS, un bordereau supplémentaire de prix unitaires n° 1 pour la fourniture de blousons 3 en 1, BOMBERS EN471, réf. 2VA0496, au prix unitaire HT de 44.45 € ; Le montant maximum reste inchangé, il sera inférieur à 221 000 € HT sur la totalité de la durée de 4 ans et sur l'ensemble des 3 lots ;
- 4 ⇒ à l'unanimité, adopte le nouveau tableau des effectifs ;
- 5 ⇒ concernant la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), à l'unanimité :
  1. Autorise Monsieur le Maire à la signer,
  2. Autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels amendements futurs à cette Convention, présentés par le CDG 54 ou par la municipalité, ainsi qu'à mettre fin à la Convention le cas échéant ;
- 6 ⇒ concernant la requalification du centre-ville, à l'unanimité :
  - Approuve le projet de convention de mandat pour la réalisation de la part des travaux relevant de la compétence de la Ville de Hayange, dans le cadre des travaux de requalification « Cœur de Villes, Cœur de Fensch » pour la partie H3,
  - Autorise le Maire à signer la présente convention de mandat et tous les actes afférents à ce dossier,
  - Inscrit au prochain budget les crédits nécessaires pour ces travaux supplémentaires connexes à la charge de la Ville de Hayange ;

7 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des avances suivantes de subventions de fonctionnement 2019 aux Maisons de Quartiers et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants :

Association	Subventions 2018	50 %
A.C.S.H.- Personnel	172 533,00 €	86 267,00 €
C.A.S.C. – Personnel	95 880,00 €	47 940,00 €
M.P.T. Le Couarail - Personnel	98 795,00 €	49 398,00 €
M.P.T. Boris Vian - Personnel	89 649,00 €	44 825,00 €

8 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants :

I) Solde de la subvention de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2018/2019 :

H.B.C.H.	1 000,00 €
U.S.T.H.	7 000,00 €
A.S.S.N (Hors Football)	3 000,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	2 000,00 €
1 <sup>ère</sup> COMPAGNIE D'ARC	1 200,00 €
U.A.H.K (Athlétisme)	800,00 €
PETANQUE KONACKER	50,00 €
ASSOCIATION PETANQUE MARSPICH	50,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HOMMES	50,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	2 200,00 €
VAL DE FENSCH LUTTE	500,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	3 500,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER HAYANGE	700,00 €
A.S. Collège Hurlevent	300,00 €
A.S. Collège Jacques MONOD	300,00 €
U.S.E.P.	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 050,00 €</b>

- (F.C.H) Football Club Hayange 4 250,00 €
- (U.S.M) Union Sportive Marspich 5 700,00 €
- A.S.K Football 1 750,00 €
- A.S.S.N (section football) 1 300,00 €
  
- (B.C.H.M.) Basket Club Hayange-Marspich 3 000,00 €

II) Subventions organisation ville :

- C.A.S.C. St Nicolas-en-Forêt 350,00 €  
(Marche Populaire IVV du 16 septembre 2018)

9 ⇒ avec 20 voix pour et 9 abstentions, précise que l'Etude BOUL et MERLIN est chargée de la rédaction de l'acte concernant la vente des anciens bureaux St Jacques à Hayange.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H20

Hayange, le 18 décembre 2018

Le Maire,

Fabien ENGELMANN  
Conseiller Régional Grand Est

